

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SIBOBIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 75 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberg h.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 26 décembre.** — Les discours que M. Canning a prononcés dans la chambre des communes le 12 de ce mois, relativement aux affaires du Portugal, viennent d'être publiés sous le titre de « rapport rectifié des discours, etc. »; les modifications les plus graves portent sur les passages relatifs aux mécontents et à l'occupation.

Cette publication a été surveillée par M. Canning lui-même et elle prouve, dit le *Times*, que si la chaleur de l'improvisation a pu entraîner l'orateur à dire plus ou autrement qu'il n'aurait voulu, il a du moins assez de candeur et de franchise pour avouer son erreur et la réparer.

— Nous apprenons que quelques rebelles portugais, repoussés en Espagne, ont été désarmés immédiatement par les autorités espagnoles.

— Nous avons reçu les journaux de Batavia jusqu'au 6 septembre. D'après les nouvelles générales et des dépêches officielles qu'elles contiennent, il paraît que la supériorité du nombre des rebelles les a souvent mis à même de livrer combat avec avantage aux troupes des Pays-Bas; et, suivant le rapport des lettres particulières, l'on craignait que les rebelles ne fissent des progrès avant l'arrivée des renforts. Dans le mois de juillet dernier, les deux tuteurs du sultan furent pris par les rebelles et massacrés avec leur escorte.

La Gazette du 16 août contient une dépêche du général major Van Ceen, au lieutenant gouverneur général, en date du 29 juillet, qui donne les détails de ses mouvemens des 17 et 20, dans les environs de Katjebon, où il se trouve subitement environné et attaqué de tous côtés. Le lendemain matin, les rebelles avaient entièrement disparu; néanmoins, le général jugea prudent de se replier. Un autre rapport du même général, dit que ses troupes avaient été continuellement harcelées par l'ennemi.

Un rapport du major le Bron de Vexela, daté de Kadja Kusumo, annonce qu'il a été obligé de se retirer, ayant épuisé toutes ses munitions. Dans la gazette du 30 août, on lit le récit d'un avantage considérable remporté par les matins sous Diépe Négoro, près de la dessa Kambang. Les troupes des Pays-Bas ont été obligées de se frayer un chemin à travers l'ennemi, après avoir été abandonnées par leurs alliés Mangko Négoro. Le général dit dans sa dépêche: Nous avons à déplorer dans cette fatale journée, la perte de plusieurs braves officiers et soldats, deux milliers quantité de munitions, neuf chevaux de train, les fusils des soldats tués et autres, sont tombés entre les mains des rebelles. Plusieurs des gens de Mangko Négoro sont revenus dans notre camp, nus et désarmés.

A la date des dernières nouvelles, Diépe-Négoro était près de Bedoyo et la garnison de Camping s'était retirée à Djojo, n'étant pas assez forte pour défendre la première place. Le nombre des troupes ayant été réduit de beaucoup par les combats divers avec les rebelles, une grande partie du service militaire était dévolue aux marchands de Batavia qui attendaient avec anxiété des secours de la mère-patrie.

### FRANCE.

**Paris, 27 déc.** — M. de Montlosier vient de présenter à la chambre des pairs une pétition tendante à invoquer l'exécution des lois de l'état contre les jésuites. On assure que cette pétition, avec un mémoire à l'appui, sera incessamment imprimée. Il paraît que M. de Montlosier ne l'a pas adressée à la chambre des députés.

— Des nouvelles authentiques de Madrid portent que le roi Ferdinand, par suite de l'ultimatum qui lui a été signifié en exigeant qu'il y répondit sans délai et sans subterfuges, venait de reconnaître le gouvernement constitutionnel et la charte du Portugal; de promettre d'envoyer un ambassadeur à Lisbonne et d'en recevoir un de la régente; de rompre toute espèce de communication et de complicité avec la rébellion portugaise, et d'accorder les autres satisfactions qui lui ont été demandées par l'Angleterre.

— Le jury vient d'être introduit pour les affaires criminelles dans l'île de Ceylan (Asie). Cette utile amélioration est due au zèle philanthropique de M. Alexandre Johnston, premier juge de la cour de justice de cette île.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

On assure que dans le comité secret d'hier une discussion générale s'est élevée sur les affaires du Portugal. M. de Villèle a, dit-on, confirmé par de nouvelles explications le discours prononcé à la chambre des pairs par le ministre des affaires étrangères et il a assuré que toutes les puissances étaient d'accord pour laisser agir l'Angleterre comme elle l'a fait.

On assure que le ministre des finances a répondu aux discours de MM. Méchin et Vaublanc, que si l'Angleterre avait attaqué l'Espagne sans y être forcée, il eût été de notre devoir de la soutenir; mais que, comme il paraissait démontré jusqu'à présent que l'attaque est partie au contraire de l'Espagne, on ne pouvait empêcher l'Angleterre de défendre ses alliés.

Tous les ministres étaient à leur banc. La discussion de l'adresse n'étant pas terminée, un second comité secret a eu lieu aujourd'hui.

On dit que M. Bouville est monté à la tribune, et s'est prononcé contre l'adresse et contre l'intervention de l'Angleterre dans les affaires en Portugal.

On dit que le ministre des affaires étrangères a fait à la chambre des communications importantes, et qu'il a prouvé que c'était la légitimité que l'Angleterre défendait en Portugal.

« Ceux qui veulent la guerre, a dit le ministre, n'ont qu'à se prononcer contre l'adresse, mais ceux qui veulent la paix ne peuvent faire autrement que de la voter. »

M. de Labourdonnaye a succédé à la tribune à M. le baron de Damas.

M. Hyde de Neuville vient de faire imprimer les observations suivantes qu'il a soumises au premier bureau de la chambre à l'occasion de la nomination d'un commissaire pour la rédaction de l'adresse.

« Je demande que le commissaire qui sera nommé pour concourir à la rédaction de la réponse au discours du trône, soit spécialement chargé d'insister pour que, tout en respectant les convenances parlementaires, la réponse de la chambre soit de nature à relever notre dignité nationale outragée par l'arrogance et ridicule philippique de M. Canning, et par l'incroyable discours imposé à M. le ministre des affaires étrangères. Il faut que l'Angleterre sache que si nous avons un fardeau quelconque, nous n'avons, en aucune manière, besoin qu'on nous aide à nous en débarrasser. Il faut que M. Canning sache que nous voulons la paix, que nous chercherons à maintenir la paix; mais que nous ne craignons pas la guerre et qu'enfin il n'y a plus chez nous de mécontents quand il s'agit de venger l'honneur du pays... L'honneur est un étendard qui réunira toujours en France toutes les opinions.

« Convaincu que tout homme ami de la gloire des Bourbons; que tout homme ami de la légitimité, de la charte et des libertés nationales; que tout homme enfin qui a de la fierté, de la loyauté dans le cœur et du sang français dans les veines, ne peut que penser comme moi; c'est avec cette confiance que je dépose sur le bureau du comité une proposition dictée par la douleur et le patriotisme. »

Voici quelques passages du discours que M. de Châteaubriand a prononcé à la chambre des pairs sur le discours de M. Canning. Il commence par une profession de foi sur le fond des affaires de Portugal; « il ne reconnaîtra jamais, dit-il, à des soldats le droit de faire et défaire des constitutions, de détrôner et de proclamer des rois; il aime peut-être mieux que les ministres anglais, eux-mêmes, la charte portugaise; et il pense qu'on ne renverse pas une constitution généreuse sans porter un coup à l'espèce humaine tout entière. » Venant ensuite à la partie des discours où M. Canning dit que l'Angleterre verrait se ranger sous ses bannières, les mécontents de tous les pays, et où il compare la Grande Bretagne, à un géant ou bien au maître des vents prêt à les déchaîner; M. de Châteaubriand dit:

« Ces paroles ne peuvent que nous attrister profondément; c'est la première fois que des aveux aussi dédaigneux, que des malédictions aussi franches ont été prononcées à une tribune politique; ni les Chatham, ni les Fox, ni les Pitt n'ont exprimé contre la France des sentimens aussi pénibles.

« Que l'Angleterre soit un géant, je ne lui dispute point la taille qu'elle se donne: mais ce géant ne fait aucune frayeur, que je crois, à la France. Un colosse a quelquefois les pieds d'argile. Que l'Angleterre soit Eole, je le veux bien encore; mais Eole n'aurait-il pas des tempêtes dans son empire? Il ne faut pas parler des mécontents qui peuvent se trouver en d'autres pays, quand on a chez soi cinq millions de catholiques opprimés, cinq millions d'hommes qu'on est obligé de contenir par un camp permanent en Irlande.

« C'est une triste chose d'avoir à craindre pour auxiliaires les passions et les malheurs des hommes, d'apercevoir des succès qui pourraient prendre leur source dans le bouleversement des empires, de posséder un drapeau d'une telle vertu, qu'il serait à l'instant choisi par la discorde. Il est malheureux d'avouer qu'on pourrait trouver la puissance dans la confusion et le chaos! Si le géant de l'Angleterre, en sortant de son île, reconnaît qu'il peut brûler le monde, ne justifie-t-il pas le blocus continental d'un autre géant.



« La France, mécontents, a des prétentions différentes. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, elle était obligée de repaître pour sa défense, sur les champs de bataille, elle rallierait autour de son drapeau, non les mécontents des divers pays, mais tous les hommes fidèles à leur religion, à leur honneur, à la patrie, tous les hommes amis des libertés publiques dans un ordre sage et légal. »

« Puisque l'Angleterre se vante justement de sa force, elle nous donne le droit de parler de la nôtre. Qu'on n'oublie pas qu'il y a en France une population surabondante, pleine d'énergie et de courage, une population qui voit ce que la France a perdu, et qu'il est plus difficile de retentir que de soulever. Il serait souverainement impolitique de blesser par des paroles méprisantes l'orgueil d'un million de jeunes français qui jettent des regards impatients sur le vaste champ de bataille, glorieusement arrosé du sang de leurs aînés. »

Voici le considérant de l'arrêt rendu par la cour royale de Paris contre M. Touquet :

« Considérant que la publication de la partie morale et historique de l'Évangile avec suppression des miracles et autres faits qui démontrent la divinité de Jésus-Christ, constitue un outrage contre la religion de l'état et les autres cultes chrétiens ;

« Emendant et statuant par jugement nouveau ; vu l'art. 1er. de la loi du 25 mars 1825, ainsi conçu : « Quiconque par l'un des moyens énoncés en l'art. 1er. de la loi du 17 mai 1819, aura outragé ou tourné en dérision la religion de l'état, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, et d'une amende de 300 fr. à 6,000 fr. »

« Les mêmes peines seront prononcées contre quiconque aura ou tourné en dérision toute autre religion dont l'établissement est légalement reconnu en France. »

La cour condamne Touquet à neuf mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende et aux frais.

— Les nouvelles de la Grèce sont très bonnes, dit le Précurseur. Les Turcs, battus par mer, se sont réfugiés aux Dardanelles. Le blocus d'Athènes est levé. Enfin la campagne de cette année est à l'avantage des Grecs.

#### PAYS-BAS.

Bruxelles, le 29 décembre. — Les nombreuses et importantes manufactures établies dans nos provinces et les progrès toujours croissants de l'industrie, réclamaient depuis longtemps l'établissement dans notre pays d'un dépôt central de mécaniques et d'objets qui pussent servir de modèles ou de moyens d'étude pour ceux qui s'adonnent à la pratique des arts utiles.

S. M., par arrêté du 16 de ce mois et sur le rapport du ministre de l'intérieur a statué qu'un Conservatoire des arts et métiers serait établi à Bruxelles, dans un local que la régence de cette ville a gratuitement affecté à cet usage.

S. M. a prescrit, en même temps, que ce conservatoire serait établi sans délai et en a confié la direction à M. J. H. Onderdewyngaert Canzius.

Déjà un certain nombre d'objets propres à former le premier fonds de cet établissement existent ; ils seront transportés à Bruxelles et chaque année il sera pourvu aux moyens de compléter successivement cet utile dépôt. Il ne restera plus alors qu'à voir fonder des cours publics dans lesquels les lois de la mécanique seront expliquées à des élèves qui, ayant sous les yeux des machines de toute espèce, comprendront sans peine les leçons qui leur seront données et les démonstrations des principes. Ce vœu aussi s'accomplira certainement sous une administration qui sait qu'instruire toutes les classes du peuple et leur procurer les moyens d'améliorer leur sort, c'est rendre le gouvernement plus facile et assurer sa stabilité.

(Journal de Bruxelles.)

— Dans sa séance du 27 de ce mois, la première chambre des états-généraux a adopté le projet de loi transitoire et relatif à la prorogation du budget de 1826 pour les 6 premiers mois de 1827. En conséquence, ce projet ayant été approuvé par la seconde chambre, la première chambre, aux termes de la loi fondamentale, a fait connaître à S. M. que « les états-généraux » témoignent au roi leur reconnaissance du zèle qu'il met à veiller aux intérêts du royaume et qu'ils adhèrent à sa proposition. »

(Idem.)

LIÈGE, LE 30 DÉCEMBRE.

#### Le Journal paraîtra demain Dimanche.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnements qui expireront le 31 décembre.

Mercredi dernier, vers une heure du matin, on a essayé de s'introduire dans la maison de M. Raskin, marchand de grains, cabaretier, sur la Batte. M. Raskin s'étant éveillé, a ouvert une croisée et a vu un homme habillé d'une capote militaire qui travaillait à une fenêtre du rez-de-chaussée. Cet homme, après avoir jeté un cri, sans doute pour donner l'alarme à ses complices, s'est enfui vers la rue Potière.

Le voleur qui était déjà parvenu à briser un carreau, s'était aidé pour atteindre à la croisée d'une auge enlevée du devant de la maison Humblet rue à la Goffe. Il se trouvait de l'argent dans la chambre où l'on voulait s'introduire. Ce qui fait supposer au propriétaire que cette circonstance avait été remarquée des personnes entrées dans son cabaret la veille.

La même nuit, un peu après l'heure où cette tentative de vol a eu lieu, la patrouille bourgeoise, organisée à Herstal depuis le vol qui y a récemment été commis, a rencontré une bande de dix à sept individus, parmi lesquels on en a distingué un en capote de soldat. Au mot qui vint du chef de la patrouille, l'un d'eux a répondu en contrefaisant l'accent étranger : *caronnir*,

et aussitôt ils ont pris la fuite. L'un d'eux, ayant été arrêté, a dit-on, tiré un coup de pistolet au moyen duquel il s'est dégage et qui a passé entre le bras et le corps d'un des membres de la patrouille. Celle-ci a tiré quelques coups de fusil, mais sans atteindre les fuyards.

Plusieurs vols de peu d'importance ont été commis depuis quelques jours. On rappelle à ce sujet que plusieurs forçats des environs, qui avaient appartenu à la fameuse bande de Bodart, ont été rendus à la liberté depuis quelque temps.

— On lit dans la Gazette universelle d'Ausbourg, ce qui suit :

Buchares, le 16 décembre. — Notre Hospodar a envoyé avant-hier son premier secrétaire à la frontière de la principauté, pour y recevoir M. le Marquis de Ribeaupierre à son passage pour se rendre à Constantinople.

Il n'y a rien eu de bien neuf au théâtre cette semaine. Le Solitaire a reparu, après quelques années d'absence ; ce serait bien, si l'exécution de la musique, qui est tout dans cette pièce, ne laissait que peu de chose à désirer. Malheureusement Mde. Cheret, Goyon et Amédée ne chantent pas toujours juste ; et que devient alors la musique ? Mde. Carnel lutte avec courage et succès contre les discordances qui l'entourent. Mais ce n'est pas assez d'une actrice à talent pour faire valoir une partition tout entière, qui, au reste, présente beaucoup de longueurs et manque de verve, quoique parsemée de jolies idées. On a tort de nous rendre des pièces telles que le Trente et Quarante. Après le Barbier de Séville, la Pie voleuse et Robin des Bois, le moyen de ne pas bâiller à la musique de Tarchi (non de Méhul, comme le portait l'affiche) ? Le parterre a fait plus : il a sifflé, et très vertement. Une ouverture qu'il a été impossible d'achever, une figurante reparaisant dans trois rôles, la longueur des entr'actes, tout concourait à grossir la tempête, et la gaieté communicative de Cuériot a été impuissante à la conjurer.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le comité de médecine de la société d'Emulation de Liège vient de proposer la question suivante. On voit avec plaisir s'accroître l'intérêt des travaux de cette société qui peut se rendre très utile à la civilisation de notre province :

1. Quels sont les caractères au moyen desquels on peut distinguer la monomanie homicide vraie de la monomanie fautive ?

2. Cette maladie se montre-t-elle plus souvent maintenant qu'autrefois ?

3. Dans le cas où la question précédente sera résolue par l'affirmative, quelles sont les causes de cette fréquence actuelle ?

4. Le comité désire que chaque mémoire soit accompagné d'observations de monomanie homicide, et de réflexions critiques sur les jugemens portés dans des cas douteux de cette maladie.

Le prix ne sera décerné que dans deux ans.

Le libraire Grignon continue à faire paraître chaque semaine une livraison de son petit répertoire dramatique. Ainsi aux deux premiers, ont succédé le Baiser au Porteur et le Charlatanisme. Ces deux comédies vaudevilles, ainsi rapprochées par la date de leur publication, seraient à grande distance si on les classait selon leur mérite. Quoique dans le Charlatanisme, M. Scribe qui avait, dit-on, alors quelque sujet de plainte à élever contre les journalistes, ne leur ait pas réservé le plus beau rôle, cela ne doit pas empêcher ceux qui ne se reconnaissent pas dans le portrait de Rondon, d'avouer qu'il y a plus d'esprit, de verve, de gaieté satirique dans cette légère production que dans vingt ou trente vaudevilles modernes. M. Scribe s'est mis lui-même en scène avec les journalistes parisiens, et comme de raison il ne s'est pas fait la plus mauvaise part.

Le Tasse, drame-historique en cinq actes, a réussi au Théâtre Français. L'auteur est M. Alexandre Duval.

Le rôle du Tasse a été joué par Firmin. On sait que ce personnage devait être joué par Talma. Le grand artiste, à son lit de mort, s'occupait encore du rôle qu'il croyait ne céder à un autre que provisoirement ; Firmin venait le lire à son chevet et recevait ses conseils.

Un jour, il récitait devant lui la scène du cinquième acte où le Tasse, en proie au délire, reçoit les envoyés de Rome chargés par le pape de lui apporter la couronne qui vient de lui être décernée. Talma, frappé de l'effet de cette scène, oublie ses douleurs, et, saisi d'une soudaine inspiration, se croit un moment transporté sur la scène et en présence du public ; il se lève sur son séant, et, interrompant Firmin, il poursuit le rôle : « Une couronne !... Je suis donc prince aussi... Alphonse ne me refusera pas la main de sa sœur... Donnez, que je la pose sur le front de Léonore... Ah ! elle n'est pas d'or... Ce n'est que du laurier... Alphonse n'en voudra pas. »

Les gestes, la voix, le regard du grand acteur, les signes d'une mort prochaine empreint sur ses traits, tout concourait à donner à son expression un caractère sublime, et à rendre l'illusion parfaite : on eût vu le Tasse lui-même près d'expirer au milieu de son triomphe. Firmin a toujours en cette scène présente à la mémoire en étudiant cette partie de son rôle : aussi, l'a-t-il joué de manière à rappeler son illustre camarade. Le public n'ignorait pas le fait que nous venons de rapporter ; il a reconnu Talma et des transports difficiles à décrire ont éclaté dans toute la salle à cette espèce d'apparition.

#### COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 28 décembre. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 50 3/4 A. Obl. du synd. 4 1/2 d'intérêt. Act. de la s. de comm., 4 1/2 d'intér., 86.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 28 décembre. — Dette active, 5 1/8 5/16 A. et P. Différé 13 1/16 A. Bill. de chance, 17 9/16 1/2 A. Synd. d'amort., 92 1/4 A. Lots d', 87 1/2 A. Act. de la soc. de commerce, 85 86 3/4 86 A.

BOURSE DE PARIS du 27 décembre. — Rentes 5 p. 0/10, jouiss. du 1<sup>er</sup> sept. 1825, 99 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/10, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., coupon détaché 68 fr. 15 c. Actions de la banque, 2060 00. Emprunt royal d'Esp. 1826, 55 1/2. Emprunt d'Esp., 68 1/2 00.



TAXE DU PAIN A LIEGE, du 30 décembre.

Pour la partie de la ville col- lectée.	Pour les parties amodiées des faub. à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1827.
Pain de Seigle, 17 cts.	Pain de Seigle, 15 1/2 c.
Pain de ménage, 22 "	Pain de ménage, 18 "
Pain blanc, 32 "	Pain blanc, 26 "

SPECTACLE. — Dimanche 31 décembre, n° 5 du 3<sup>me</sup> mois d'abonnement, la première représentation de la *Neige*, opéra en 4 actes, remise en scène avec une décoration nouvelle; le *petit Enfant Prodigue*, vaudeville en un acte.

Entre les deux pièces, M. MASSART, clarinette du théâtre, exécutera un air varié de sa composition.

Lundi, abonnement généralement suspendu, *Robin des Bois*, opéra en 3 actes de Weber, orné de tout son spectacle; *Tékaly*, ou le *siège de Montatz*, drame en 3 actes et à grand spectacle.

TEMPÉRATURE DU 30 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat., 6 d. au-dessus 0; à 1 h. après-midi, 7 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi, on jettera une roue de DINDONS chez *Debeur*, faubourg St-Gilles, DIVERTISSEMENT après.

Demain lundi, DIVERTISSEMENT chez la veuve *Bolzée*, faubourg Vivegnis, n. 302.

COMESTIBLES. — Au *Gastronome*, Pont-d'Isle, n° 26, l'on vient de recevoir un nouvel envoi de fessans de Bohême, superbes raisins grecs, sans pepins; idem Malaga en grappes; figues de Smyrne, prunes de Sainte-Catherine, gros marons de Lyon, etc. (1503)

AU GASTRONOME, Pont-d'Isle, l'on vient de recevoir un nouvel assortiment de pâtés de foie, d'oies, de Strasbourg, de gibier, de Chartres truffés, idem de Périgueux, d'Amiens et autres. (1496)

Chez *Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches. (1042)

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, et en recevra encore demain.

*Tart*, derrière l'Hôtel de Ville, vient de recevoir des huitres anglaises très-fraîches, belles oranges douces de Malaga à 70 cents la douzaine, petite cabas figues fines de 1/4 livre Pays-Bas à 15 cents la pièce. (1499)

Très bon vin de pays à 25 cents la bouteille, au commencement du faubourg Vivegnis, n. 402. (1503)

On a perdu depuis la rue du Palais jusqu'à la rue du pont d'Avroy, un ridicule en soie rebroché, contenant une tabatière en argent rayé, un vieux mouchoir de poche et un petit livre d'utrépassement de la Sainte-Vierge. Récompense à celui qui la remettra rue pont d'Avroy, n. 553, à Liège.

*Edouard Lion*, propriétaire de la grande galerie d'art de Vienne, domicilié dans la salle des Drapiers, rue Féronstrée, achète continuellement toutes sortes d'uniformes brodés, tant indigènes qu'étrangers, des riches habillemens de gala, des robes brodées, des ornemens, galons, franges, épaulettes, dragons, porte-épées en or et en argent, vieux ou nouveaux, ainsi que des décorations militaires ou civiles; perles, bijouterie montée en argent; sabres, épées, plumes et plumets; habits de velours, dentelles, antiquités, de vieilles gobelles, monnaies, etc.

Il recommande aussi les ouvrages en cire, cassés ou détériorés. Lettres affranchies. Sa galerie est encore à voir pour quelque tems seulement.

Tous les jours excepté le dimanche et lundi, il y aura une brillante représentation des *exercices équestres, danses et voltiges à cheval*, chevaux dressés, scènes comiques, dirigés par l'écuyer *Lalanne* et sa famille à l'amphithéâtre du manège St-Pierre. On commencera à 6 heures précises. Prix des Places 75, 50, 25, cts. (1489)

QUILLET, marchand à prix fixe, de Bruxelles, déballé rue Féronstrée, n° 591 a l'honneur d'informer le public que la fermeture définitive de son magasin se fera le 8 janvier.

M. Jean-Pierre-Hubert MASSART a l'honneur d'informer le public qu'étant maintenant fixé à Liège et employé au théâtre comme *clarinette*, il donnera des leçons de cet instrument d'après une des meilleures méthodes et de solfège en même tems. On peut s'adresser chez M. HENCHENNE, rue Pont-d'Avroy, ou chez M. DECORTIS, rue Gérardrie. (1502)

(\*) C. Corbruy, rue Cheravoie, n. 585, à Liège, fabricant de poêles, a dans son magasin, un grand assortiment de toutes espèces, tels qu'à colonne, piedestaux en vase, cois de bœuf, à l'anglaise, cuisinière, fours économiques, etc., au goût le plus moderne, et aux prix les plus modérés.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Denis *Toussaint*, marchand de pierres et marbrier, ci-devant à l'Anneau d'Or, rue du Collège, demeure maintenant même rue, au coin de la grille de l'Université, n. 187. (1483)

*Pinay-Gilon* demande de bons ouvriers tailleurs qu'il paiera comme à Paris. (1498)

*Deribeaucourt*, rue Neuvise, au Sanveur, achète couronnes, bouis légers et toutes monnaies quelconques.

A vendre du foin de la dernière récolte de 1<sup>re</sup> qualité. S'adresser rue Chaussée des Prés, n° 1400. (1448)

A louer, pour mars prochain, une maison avec étable, grand jardin potager, prairie garnie d'arbres à fruit et houblonnière, agréablement situé près la ville.

S'adresser à Me. *Parmentier*, notaire, place de la Comédie. (1489)

On demande des ouvrières en Modes. S'adresser rue Pont d'Isle, n° 852. (1494)

(537) Maison de campagne avec beau jardin, cour, puits, écurie et terre, sise au bout du quai d'Avroy, à louer présentement. S'adresser à M. N. *Guerette*, rue Féronstrée, n. 579.

(542) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A SLINS

Mercredi 3 janvier 1827, à dix heures du matin, chez Jean Bouille, fils, cabaretier à Slins, l'administration communale dudit Slins, à ce dûment autorisée, fera procéder le ministère du notaire *Dalbouille*, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, d'un terrain communal appelé le *Wérihet*, sis à la Basse Slins, commune de Slins.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges audit notaire et à M. le bourgmestre de Slins.

Le même notaire est chargé de placer en prêt sur hypothèque différens capitaux de 5 à 6000 fls. des Pays-Bas, et plusieurs de 2 à 3,000 florins.

A louer, pour être occupée de suite, une maison propre à tout commerce, située rue de l'Epée. S'adresser au n. 1011, derrière l'hôtel de Ville.

Le jeudi quatre janvier 1827, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude du notaire *Chapelle*, à Huy, à l'exposition en vente publique, premièrement aux enchères, ensuite au rabais, avec bénéfice de paumée, au profit du dernier enchérisseur, des biens immeubles patrimoniaux suivans, situés en la commune d'Amay, canton de Huy, appartenant à Madame Albertine-Rosalie de Pasquet d'Acos, épouse de M. Ferdinand-Louis-Joseph-Charles Devillers-Masbourg, domiciliés à Tongrinne, province de Namur, provenant de M. Colnet de Ny; savoir:

1° Une pièce de terre sise en la campagne de Flône, contenant 324 perches 168 palmes, tenant de deux côtés à Mde. la veuve et aux enfans Jamotte, d'un troisième à la ruelle de Ponthière, et du 4e. aux sieurs Horion et Lefebvre.

2° Une autre pièce située à la Voye-Verte, commune dudit Amay, contenant deux cent vingt-neuf perches 306 palmes, tenant de deux côtés à ladite veuve et enfans Jamotte, d'un 3e. à Mde. de Rochelée, réalliée à M. Grégoire, et du 4e. à Henrion.

3° Une autre pièce de quinze perches 694 palmes, située à la ruelle de Ponthière, tenant d'un côté à ladite ruelle, de deux autres à Henrion, et du 4e. à la Meuse.

4° Une autre en prairie, contenant quarante-une perches 197 palmes, tenant d'un côté audit Henrion, et d'un autre à la Meuse.

5° Une autre, terre et prairie, dite le pré Rorive, contenant 207 perches 291 palmes, tenant d'un côté à ladite dame Grégoire, veuve de Rochelée, de deux autres à des chemins, et du 4e. à une terre qui fut au Val-Notre-Dame.

Les amateurs peuvent entretems voir le cahier des charges, en l'étude dudit notaire. Il est accordé de très grandes facilités pour le paiement.

VENTE DU MOULIN DE FUMAL.

Le mercredi dix janvier mil huit cent vingt sept, à dix heures du matin, il sera procédé, en vertu d'un jugement du tribunal de Huy, du vingt quatre novembre mil huit cent vingt six, au bureau du juge de paix dudit Huy, et par le ministère de M. *Tingry*, notaire, à la vente, aux enchères, d'un beau moulin à farine, à deux tournants, batterie à chanvre, mondoir, habitation, écuries, étables, grange et autres bâtimens, avec cours, jardin, closières, prairies, comp d'eau, et dépendances, le tout formant un ensemble d'environ trois bonniers P.-B., situé à Fumal.

Ce moulin est activé par la rivière nommée Mehagne. Il présente la plus belle chute, et ne manque jamais d'eau, bien qu'il y ait constamment trois roues en mouvement. Tous les bâtimens et les ustensiles sont en très bon état. La rivière est assez poissonneuse. Les propriétaires ont établi à deux des vannes de pêches où se prennent un grand nombre d'anguilles.

L'acquéreur aura toute garantie et beaucoup de facilités. Il sera chargé du service de vingt quatre muids épeautre de rente et d'une autre en argent. Il pourra en outre retenir une partie du prix sur termes à convenir avec l'un des vendeurs.

S'adresser pour voir les conditions audit notaire *Tingry* ou à Me. *Houlet*, avocat à Huy. F. HONLET. (1471)



MESSAGERIES ROYALES.

Entreprise de J. de Merville et Compagnie.

L'administration a l'honneur de prévenir le public, qu'en suite d'arrangements pris avec M. veuve Bonhomme et fils, de Maëstricht, il partira de ses bureaux, rue Souverain-Pont, à dater du 1er janvier 1827, une voiture pour Bois-le-Duc les dimanche, mardi et jeudi à 6 heures du matin, et du même bureau les lundi, mercredi et vendredi une voiture également pour Bois-le-Duc à 3 heures de relevée. Ces services seront desservis par des voitures modernes bien suspendues, et le parcours s'en fera en quinze heures. Elles se trouvent en correspondance avec le bateau à vapeur pour Gorcum et toutes les villes de la Hollande.

Du même bureau partira tous les jours à 6 heures du matin une voiture pour Maëstricht, et les lundi, mercredi et vendredi également une pour cette dernière ville, à trois heures de relevée.

On composera avec le commerce, tant pour le transport des marchandises que pour les finances.

Les bureaux sont :

- « Maëstricht, chez Mde V<sup>e</sup> Bonhomme et fils.
- « Bois-le-Duc, chez Stalenberg, hôtel de la Cour impériale.
- « Idem, chez Mde. V<sup>e</sup> Hallewyn, hôtel du Lion d'or.
- « Liège, rue Souverain-Pont, MM. Vinqueroy et J. Rosoux, directeurs.

J. L. Smets, ferblantier-lampiste, n'étant plus associé avec son beau-frère Coune, négociant, rue derrière l'Hôtel-de-Ville, en conséquence prie les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance de s'adresser à sa maison, enseignée de la Cloche, rue du même nom, n. 87, faisant le derrière de la maison de son beau-frère, où il continue de fabriquer tous sortes d'ouvrages en fer blanc, en zinc, en cuivre, en tôle vernie; objets de fabrique, quinquets, lampes de table en tous genres, lustres à bougies et à quinquets, au goût le plus moderne. On trouvera chez lui un assortiment complet de tout ce qui concerne son état, et une infinité d'autres articles trop long à détailler, le tout de la première qualité, et à des prix très-modérés.

Le même vend huile épurée reconnue supérieure par sa blancheur et sa limpide clarté, ainsi que mèches de toutes qualités. (1473)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Martial-Rongé, marchand de modes, rue Pont d'Île, n. 22, demeure actuellement sur la Batte, n. 1084, à Liège, bureau de l'agence du nouveau service de barques établi de Liège à Bois-le-Duc et vice-versa.

Son épouse y continuera son état, et par des arrangements pris avec différentes modistes de Paris et Bruxelles, elle sera constamment à même d'offrir ce qui paraîtra de plus nouveau dans les deux capitales. (1501)

( ) BIEN A LATINNE.

A vendre avantageusement une belle et agréable propriété, consistant en une maison, cour, écurie, étables, grange, appartenances et dépendances, avec jardin, prairie et terres, le tout tenant ensemble, aboutissant d'un côté à la grande route, et d'une autre à la Meuhaigne, et contenant 2 bonniers 61 perches 57 centièmes P.-B., d'un revenu net de 112 florins P.-B. S'adresser au notaire Richard.

A louer, pour le 15 avril prochain, la ferme dite Moulin du Houlteau, à une demi-lieue de Dison, située partie sur la commune de ce nom, partie sur la commune de Battice, et contenant environ 20 bonniers des Pays-Bas. S'adresser à P. M. Constant, n. 248, à Verviers. 1462

( ) On demande trente à trente cinq mille florins de P. B., rente, ou pour un terme de dix ans à 4 1/2 p. 0/0, l'hypothèque est de triple valeur. S'adresser au notaire Libens, place St-Pierre, n° 21 qui est aussi chargé de vendre deux beaux châteaux; quatre fermes, dix maisons à Liège, trois autres avec bien-fonds aux environs de Liège, 43 bonniers P.-B. de terre, un capital de 3,307 fls. 50 cents productifs d'intérêt de 4 p. 0/0 et de placer 945 fls. P.-B. en rente viagère sur la tête d'une personne âgée de 59 ans.

CIRAGE ANGLAIS

DE LA MAISON ROBERT WARREN'S DE LONDRES.

Cette composition, avantageusement connue, rend le cuir imperméable et lui conserve toute sa souplesse en lui prêtant en outre un noir très-brillant. — Le seul dépôt dans la province est chez le Sr. Salkin, rue du Pont-d'Avroy, n° 569. Il vient d'en recevoir une forte quantité. A PRIX FIXE.

(543) Le premier février prochain, à deux heures de relevée, il sera vendu aux enchères, par le ministère de Me. Dusart, notaire, en son étude, rue Féronstrée, cinq petites pièces de terre, dont deux plantées d'asperges, situées entre le faubourg St. Léonard et la ruelle dite Bonne-Nouvelle; deux autres rue des Bayards, et la dernière, de vignobles, est au pied du Thier à Liège. — S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

A vendre à bon compte, des jouets d'enfant, de Paris et d'Allemagne; du bon vin de plusieurs récoltes; des bois de fusil de tout genre; de jeunes épinettes. Deux maisons neuves, sises à Coromense, à louer, bâties à la moderne.

S'adresser à l'enseigne des Trois Couronnes, sur le Marché, n. 26, à Liège. (136)

(540) A vendre aux enchères publiques, le dix-huit janvier mil huit cent vingt-sept, à dix heures du matin, chez les enfants Voisin, aubergistes, à Herve, une petite ferme située à Julemont, consistant en bâtiments de fermier, un jardin et quatre prairies contigus, mesurant trois cent trente-sept perches P. B. de très bons fonds, sous les clauses à voir en l'étude du notaire Debeve, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

Jolie maison à louer, rue Pierres-Plattes, n. 696, ayant issue sur l'ancien pont des Jésuites.

(495) LIQUIDATION DE LA MAISON H. J. REYNIER ET C<sup>o</sup>.

Le 8 janvier 1827, à trois heures de relevée, chez Mr. Pierre, à l'Hôtel de la poste, à Huy, il sera vendu aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>o</sup> Dusart, notaire, à Liège, les immeubles dont la désignation suit: formant une même exploitation.

1<sup>er</sup> Lot. Une maison de campagne, grange, écurie, jardins, prairie, étang et terre, le tout contigu, contenant quatre bonniers métriques 24 perches 46 aunes P.-B. et situé à Hemplines, canton d'Avennes, arrondissement de Huy.

2<sup>e</sup> Lot. Une pièce de terre de 32 perches 54 aunes, située en la même commune, campagne des Marnières.

3<sup>e</sup> Lot. Une autre de trois bonniers métriques 4 aunes, située en la même commune, en la campagne dite Fond de Branchon.

4<sup>e</sup> Lot. Une autre de 61 perches 71 aunes, située dans les campagnes et commune de Seron.

5<sup>e</sup> Lot. Une autre dans les mêmes campagne et commune, de 43 perches 15 aunes.

6<sup>e</sup> Lot. Une autre de 43 perches 27 aunes, située en la campagne du puits, commune de Meeffe.

7<sup>e</sup> Lot. Une autre de 51 perches 46 aunes, aux territoires de Hanret et de Boneffe.

8<sup>e</sup> Lot. Et une de 28 perches 41 aunes, située dans les campagnes et commune de Branchon.

S'adresser pour voir les conditions, à M<sup>o</sup> Tombeur, avoué licencié à Huy et audit M<sup>o</sup> Dusart, notaire à Liège, dépositaire des titres de propriété.

A louer pour mars prochain, un beau cotillage, situé à l'entrée de la ville. S'adresser n° 761, faubourg Hocheporte. (912)

Marguerite Sior, veuve de M. Jean Dieudonné Wiselot, informe de nouveau le public que, par son contrat de mariage avec Jean-Henri Michaux, demeurant rue Agimont, à Liège, reçu par Me. Parmentier, notaire à Liège, le 13 juin 1823, dûment enregistré, elle s'est réservée la propriété de ses immeubles, les capitaux de ses rentes et créances; elle informe en outre le public que, dès le 3 août 1825, elle a formé contre ledit sieur Michaux une demande en séparation de corps pour excès, sévices et injures graves, et que le jugement à intervenir sur cette demande aura un effet rétroactif jusqu'au jour 3 août 1825; en conséquence, elle proteste contre toute aliénation desdits immeubles, contre tout transport de ses rentes et créances que ledit sieur Michaux pourrait faire sans son consentement et son intervention; elle proteste également contre tout remboursement et paiement anticipatif qu'on pourrait faire au même sieur Michaux sans égard audit contrat de mariage et en mépris de l'action en séparation de corps, se réservant toute action pour faire prononcer la nullité de ces aliénations, transport, remboursement et paiement anticipatif. L'épouse MICHAUX, née Sior. (730)

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

ETRENNES POUR L'ANNÉE 1827.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire à Liège, vient de recevoir un assortiment très varié d'Almanachs fins de Paris, en tout genre, parmi lesquels on remarque les suivants:

Le Mozart des dames, ou choix de jolies romances mises en musique. — Hommage aux dames. — L'almanach dédié aux demoiselles. — Théodore ou le jeune croisé. — L'almanach des spectacles. — L'Echo des Bardes. — Les Roses du vaudeville. — La Corbeille de fruits. — Les Modes et les Belles. — La Guirlande de Flore. — Musée des théâtres. — Les Fleurs du Parnasse. — Costumes suisses. — Paris, Londres et Berlin. — Le Boston de l'univers. — Mde. Lavallière. — Mde. de Lafayette. — Le Petit Hermite. — Le Petit Berquin. — Les Loisirs d'Apollon. — Le Petit galoubet. — Les jeux de l'enfance. — Le petit Bodeur, etc.

Ces almanachs sont reliés avec soin en papier glacé bordé d'or, reliure à l'anglaise, tous d'une belle exécution et ornés de jolies gravures dessinées et gravées par les meilleurs artistes.

On trouve chez le même une nombreuse collection d'ouvrages pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse, Livres de Prières très bien reliés et ornés de jolies figures, ainsi qu'un assortiment de CARTES DE VISITES, dorées sur tranche, gaufrées, couleurs fines, etc.